

**SOCIETE LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER » SA**

**SOCIETE ANONYME FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE  
COTEE AU MARCHE DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS**

**AU CAPITAL SOCIAL DE 10.563.994 DINARS TUNISIENS**  
**SIEGE SOCIAL : GP1 Km 35 8030 GROMBALIA - TUNISIE**  
**IDENTIFIANT UNIQUE : 6874 X**

**CONVOCAATION POUR LA TENUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**EN DATE DU 29 DECEMBRE 2020 à 10H30**

Les actionnaires de la société LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER » SA, société anonyme de droit tunisien faisant appel public à l'épargne, cotée au marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, au capital social de dix millions cinq cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-quatorze Dinars Tunisiens (10.563.994 TND), sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le mardi 29 décembre 2020 à dix heures trente (10H30) au numéro 62 Avenue de Carthage, Tunis-Tunisie, sans présence physique des actionnaires, en se limitant aux membres du bureau de l'Assemblée et ce afin de se conformer à la conjoncture actuelle de l'Etat Tunisien qui continue de lutter contre la pandémie du Covid-19.

L'Assemblée Générale Ordinaire informe l'ensemble des actionnaires que :

- les documents de l'Assemblée (à savoir : le rapport d'activité, le rapport du commissaire aux comptes, les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31/12/2019 et le projet des résolutions) seront à leur disposition au siège social de la Société sis à la GP1 Km 35, 8030 Grombalia - Tunisie et au siège social du groupe Loukil sis au n°62 Avenue de Carthage, Tunis - Tunisie.
- Les actionnaires souhaitant participer à l'Assemblée Générale Ordinaire en visioconférence peuvent adresser leurs adresses mails accompagnés par l'attestation de propriété de leurs actions à l'adresse suivante « [manel.goddi@lig.tn](mailto:manel.goddi@lig.tn) » au plus tard cinq (5) jours avant la tenue de l'Assemblée afin de recevoir les invitations.

Ladite Assemblée Générale Ordinaire se délibérera sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
3. Examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
4. Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
6. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
9. Allocation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit ;
10. Renouvellement du mandat des Membres du Comité Permanent d'Audit ;
11. Nomination d'un nouveau membre au Comité Permanent d'Audit ;
12. Renouvellement du mandat de certains administrateurs de la Société ;
13. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes à la Société ; et
14. Pouvoirs pour formalités.

**Le Président du Conseil d'Administration**

LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER » SA

SOCIETE ANONYME FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE  
COTE E AU MARCHE DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS

AU CAPITAL SOCIAL DE 10.563.994 DINARS TUNISIENS  
SIEGE SOCIAL : GPI Km 35 8030 GROMBALIA - TUNISIE  
IDENTIFIANT UNIQUE : 6874/X

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
EN DATE DU 29 DECEMBRE 2020 A 11H00

L'an deux mille vingt (2020) et le 29 décembre à onze heures (11h00), les actionnaires de la société la Générale Industrielle De Filtration « GIF Filter » S.A, société anonyme de droit tunisien, faisant appel public à l'épargne, cotée au marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, au capital social de dix millions cinq cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-quatorze Dinars Tunisiens (10.563.994 TND) divisé en dix millions cinq cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (10.563.994) actions nominatives de un Dinar Tunisien (1TND) de valeur nominale chacune (ci-après désignée la Société), se sont réunis au 62 Avenue de Carthage, Tunis-Tunisie, par vidéo-conférence, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par le Conseil d'Administration, conformément à l'avis de convocation paru au Journal du Registre National des Entreprises (RNE) numéro du , et dans les journaux quotidiens Echourouk dans son édition du et le Quotidien dans son édition du

Monsieur Bassem Loukil préside l'Assemblée Générale Ordinaire, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur est désigné comme secrétaire.

Monsieur et Monsieur , présents et acceptants, sont désignés comme scrutateurs.

F.M.B.Z KPMG Tunisie, représentée par Monsieur Moncef Boussanouga Zammouri, commissaire aux comptes de la Société, a été régulièrement convoqué, à la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Le bureau étant ainsi composé, monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, que les actionnaires de la Société, détenteurs de actions composant le capital social de la Société soit % du capital social de la Société sont présents ou représentés.

En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum requis est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle ensuite que les documents suivants ont été mis à la disposition des actionnaires avant l'Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la Société et au 62 Avenue de Carthage, Tunis-Tunisie :

- Une copie des statuts de la Société ;
- Le texte du projet des résolutions ;
- Les états financiers se rapportant à l'activité de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'activité de la Société ainsi que le rapport consolidé ;
- Les rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes de la Société ; et
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers du Groupe GIF.

Monsieur le Président rappelle que la présente Assemblée Générale Ordinaire a été convoquée en ce jour, heure et lieu à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation de la présente Assemblée Générale Ordinaire ;
2. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
4. Examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
5. Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
6. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
7. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
8. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
9. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
10. Allocation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit ;
11. Renouvellement du mandat des Membres du Comité Permanent d'Audit ;
12. Nomination d'un nouveau membre au Comité Permanent d'Audit ;
13. Renouvellement du mandat de certains administrateurs de la Société ;
14. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes à la Société ; et
15. Pouvoirs pour formalités.

Prenant la parole, monsieur Bassem Loukil expose le rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Après discussion et échanges de vues sur les différents points à l'ordre du jour, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie, sans restrictions ni réserves, les modes et les délais de convocation de la présente Assemblée Générale Ordinaire et la déclare régulièrement constituée, et couvre en conséquence irrévocablement, toutes les nullités qui pourraient être tirées du non-respect des délais et mode de convocation.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des Actionnaires présents et/ou représentés.*

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports d'activité de la Société et du Groupe GIF, élaborés par le Conseil d'Administration, et relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.*

#### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes, afférent aux états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve lesdits états financiers, se soldant par un total bilan de 19.213.153 Dinars Tunisiens et faisant ressortir un résultat net déficitaire de 5.380.444 Dinars Tunisiens.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.*

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes afférent aux états financiers consolidés du Groupe GIF, approuve les états financiers consolidés du Groupe GIF de l'exercice clos le 31 décembre 2019, se soldant par total bilan de 18.910.381 Dinars Tunisiens et faisant ressortir un résultat net déficitaire consolidé du groupe de 5.495.910 Dinars Tunisiens.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la des actionnaires présents ou représentés.*

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2019, de 5.380.444 Dinars Tunisiens au poste « résultats reportés ».

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la des actionnaires présents ou représentés.*

#### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et suivants et par l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la des actionnaires, à l'exception de toute personne concernée pour sa part respective et ce, en application de l'article 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.*

#### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, ferme, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la des actionnaires présents ou représentés.*

#### HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de 3.000 TND net par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2019.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la des actionnaires présents ou représentés.*

#### NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Comité Permanent d'Audit de la Société en rémunération de leur activité, la somme totale de 3.000 Dinars Tunisiens net, à titre de rémunération pour l'exercice 2019.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la des actionnaires présents ou représentés.*

#### DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constate que le mandat de certains administrateurs de la Société, à savoir, Monsieur Mohamed Maamoun Guiga et Monsieur Abderraouf Bouzuita, arrive à expiration et décide de renouveler leurs mandats, en tant qu'administrateurs de la Société et ce, pour un mandat de trois (3) nouvelles années, venant à expiration avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la des actionnaires présents ou représentés.*

Monsieur Mohamed Maamoun Guiga et Monsieur Abderraouf Bouzuita, étant présents, déclarent, accepter le renouvellement de leurs mandats en tant qu'administrateurs de la Société.

#### ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constate que le mandat des membres du comité permanent d'audit de la Société, à savoir, Monsieur Mohamed Maamoun Guiga, la société Aures Auto représentée par monsieur Bassem Loukil, et la société Economic Auto représentée par monsieur Anis Majoul, arrive à expiration, et décide de renouveler seulement le mandat de Monsieur Mohamed Maamoun Guiga et le mandat de la société Economic Auto, représentée par monsieur Anis Majoul, en tant que membres du comité permanent d'audit de la Société et ce, pour un mandat de trois (3) nouvelles années, venant à expiration avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la des actionnaires présents ou représentés.*

Monsieur Mohamed Maamoun Guiga et la société Economic Auto, représentée par monsieur Anis Majoul, étant présents, déclarent, accepter le renouvellement de leurs mandats en tant que membres du comité permanent d'audit de la Société.

#### DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer la société Loukil Véhicules Industriels « LVI » SA, représentée par monsieur Abdessalem Mahjoubi, en tant que nouveau membre du comité permanent d'audit de la Société et ce, pour un mandat de trois (3) années, venant à expiration avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la des actionnaires présents ou représentés.*

La société Loukil Véhicules Industriels « LVI » SA, représentée par monsieur Abdessalem Mahjoubi, déclare, accepter sa nomination en tant que nouveau membre du comité permanent d'audit de la Société.

#### TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat du commissaire aux comptes de la Société, F.M.B.Z. KPMG Tunisie, représentée par Monsieur Moncef Boussanouga Zammouri, arrive à expiration, décide de nommer monsieur Sami Fekih, commissaire aux comptes titulaire du matricule 1/00226 et de la Carte d'Identité Nationale délivrée à Tunis le 23 juillet 2016 sous le numéro 01249780, en tant que nouveau commissaires aux compte de la Société et ce, pour un mandat de trois (3) années, venant à expiration avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la des actionnaires présents ou représentés.*

Monsieur Sami Fekih, étant présent, déclare, accepter sa nomination en tant que commissaire aux comptes de la Société.

#### QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs à toutes personnes mandatées à l'effet d'accomplir toutes formalités légales nécessaires et toutes autres formalités légales (notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque).

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la des actionnaires présents ou représentés.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à heures ( H00).

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été approuvé après lecture par les membres du bureau.

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE

Monsieur Bassem Loukil

Monsieur

**LES SCRUTATEURS**

Monsieur

Monsieur

**LES ADMINSTRATEURS RENOUELES**

Monsieur Mohamed Maamoun Guiga

*« Bon pour acceptation du renouvellement de mon mandat d'administrateur »*

Monsieur Abderraouf Bouzuita

*« Bon pour acceptation du renouvellement de mon mandat d'administrateur »*

**LES MEMBRES DU COMITE PERMANANT D'AUDIT RENOUELES**

ECONOMIC AUTO

(représentée par Mr Anis Mijoul)

*« Bon pour acceptation du renouvellement de mon mandat de membre du comité permanent d'audit de la Société »*

Monsieur Mohamed Maamoun Guiga

*« Bon pour acceptation du renouvellement de mon mandat de membre du comité permanent d'audit de la Société »*

**LE MEMBRES DU COMITE PERMANANT D'AUDIT NOMME**

Loukil Véhicules Industriels « LVI »

(représentée par Mr Abdesslem Mahjoubi)

*« Bon pour acceptation de ma nomination en tant que membre du comité permanent d'audit de la Société »*

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES NOMME**

Monsieur Sami Fekih

*« Bon pour acceptation de ma nomination en tant que commissaire aux comptes de la Société »*

**SOCIETE LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER » SA**

**SOCIETE ANONYME FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE  
COTEE AU MARCHE DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS**

**AU CAPITAL SOCIAL DE 10.563.994 DINARS TUNISIENS  
SIEGE SOCIAL : GPI Km 35 8030 GROMBALIA - TUNISIE  
IDENTIFIANT UNIQUE : 6874 X**

**CONVOCATION POUR LA TENUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
EXTRAORDINAIRE**

**EN DATE DU 29 DECEMBRE 2020 A 10H00**

**Monsieur Bassem Loukil en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.**

Les actionnaires de la société LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER » SA, société anonyme de droit tunisien faisant appel public à l'épargne, cotée au marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, au capital social de dix millions cinq cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-quatorze Dinars Tunisiens (10.563.994 TND) nous avons l'honneur de vous annoncer la tenue de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mardi 29 décembre 2020 à onze heures (11H00) au numéro 62 Avenue de Carthage, Tunis-Tunisie, sans présence physique des actionnaires et en se limitant au membres du bureau de l'Assemblée afin de se conformer à la conjoncture actuelle de l'Etat Tunisien qui continue à lutter contre la pandémie du Covid-19 et ce afin de se délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la continuité de l'activité de la Société ; et
2. Pouvoirs pour formalités.

**Le Président du Conseil d'Administration  
Monsieur Bassem Loukil**